



## Compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2014

### Commune de Saint Alban de Montbel

Mme le Maire Annick Chevalier présidente de séance.

Secrétaire de séance : Jean Szlapka

#### Membres présents :

M. Sylvain DURET

M. Bernard-Paul EMINET

M. Henri GRIMONET

M. Luc LEGER

M. Paul MERCY

Mme Annick POUPENEY

M. Géraud RENAUDIN

Mme Catherine SENFT

M. Jean SZLAPKA

**Membres absents et excusés :** Mme Aline BLANC (pouvoir à Mme Catherine SENFT),

Mme Agnès BOEL-MURE (pouvoir à Mme Annick CHEVALIER), Mme Audrey COUDERC (pouvoir à M. Luc LEGER), M. Patrick NOEL-LARDIN (pouvoir à M. Henri GRIMONET),

M. Benjamin BARDON non excusé.

#### Ordre du jour :

-Intervention du Lieutenant Patrick RUBAGOTTI chef du centre d'incendie et de secours de Novalaise.

-Délibération pour subvention au centre Communal d'actions sociales.

-Délibération pour modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque "prévoyance" des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de Savoie.

-Questions diverses.

Le conseil municipal a débuté à 20 h 10 par l'intervention du Lieutenant Patrick RUBAGOTTI chef du centre d'incendie et de secours de Novalaise suite à la refonte territoriale. Le lieutenant présente son équipe à l'aide du trombinoscope, les véhicules d'interventions et les

activités du centre de secours de Novalaise. Il termine son intervention en signalant que la vérification des poteaux d'incendie est désormais à la charge des communes. Le contrôle des valeurs de pression / débit est à réaliser tous les 5 ans.

### **-1ère Délibération pour l'attribution d'une subvention au centre Communal d'actions sociales.**

La délibération concerne la subvention d'un montant de 1500 euros pour payer le traiteur M. Vacavant qui a assuré la restauration du repas des aînés le 11 novembre 2014.

Le montant de la facture s'élève à 1624,60 euros, le budget primitif est de 1500 € et le reliquat excédant de 2013 de 180 €.

Délibération votée à l'unanimité.

### **-2<sup>ème</sup> Délibération pour modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque "prévoyance" des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de Savoie.**

Vu la délibération du conseil municipal en du 25/11/2013 relative au mandatement du centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance des employés communaux,

Vu l'avis du comité technique en date du 20/10/2014,

Considérant l'intérêt pour la commune, établissement public d'adhérer à la convention de participation pour les agents de la commune, le conseil municipal décide :

- de fixer pour le risque « prévoyance » le montant unitaire à 10 € par mois. Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps plein.
- d'autoriser le Maire à signer les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Délibération votée à l'unanimité

### **-Questions diverses :**

-Mme le maire a remercié les élus et les bénévoles pour leurs participations aux services de la cantine et à l'aide apportées à l'organisation et au déroulement du repas des aînés.

- Mme le maire a remercié M. Eric Chevalier et M. Géraud Renaudin pour l'installation des illuminations de Noël dans la commune.

-Mme le maire a informé le conseil municipal que les subventions pour les associations locales seront discutées au prochain conseil municipal.

-Mme le maire a signalé le non respect des quotas du nombre d'élèves qui mangent à la cantine le mercredi midi, d'où la suppression de la cantine du mercredi dans les semaines à venir.

- Mme le maire a évoqué, suite à sa participation à la réunion du CCLA, la complexité de la future restructuration, concernant le regroupement des communautés de communes qui doivent atteindre le seuil de 20 000 habitants ainsi que certains effets sur l'urbanisme.

-M. Bernard Paul Eminet, suite à sa participation aux deux dernières réunions du SMAPS, a fait part du coût important et de la très relative efficacité de la brochure trimestrielle « Agenda Culturel de l'Avant pays Savoyard ». Il est envisagé de modifier le principe actuel et de créer une nouvelle formule d'agenda sur internet.

- M. Sylvain Duret a posé le problème et les conséquences de l'arrêt de travail de Mme Céline Grosdemange suivi de son arrêt de contrat de travail. Il souligne la difficulté et l'urgence d'embaucher une personne pour pourvoir ce poste, poste essentiellement d' "animation". Il s'agit d'une embauche avec un contrat "aidé ".

Fin du conseil municipal à 22h00.

Jean Szlapka

Secrétaire de séance

Mme Annick CHEVALIER

Président de séance